

PHOSPHORIA

par L'Entreprise Médicale



FORMATION **EXPERTE**

PRÉVENIR ET GÉRER LE CONTENTIEUX DE L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE (AMF,MAM,EAJE)

EXPERT INTERVENANT :

Juriste spécialisé en droit sanitaire et médico-social

PRÉVENIR ET GÉRER LE CONTENTIEUX DE L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE (AMF, MAM, EAJE)



1 jour



Sur devis



Dans vos locaux



Disponible uniquement en INTRA

OBJECTIFS

- Appliquer les règles juridiques encadrant les autorisations et agréments dans les structures d'accueil de jeunes enfants et chez les assistants maternels et familiaux
- Analyser les impacts de la réforme des modes d'accueil (ordonnance du 19 mai 2021) sur les procédures administratives et contentieuses
- Qualifier les principaux contentieux liés à l'instruction, au refus ou au retrait d'agrément ou d'autorisation
- Mobiliser les outils juridiques et les bonnes pratiques pour sécuriser les décisions des Conseils Départementaux
- Construire des recommandations concrètes pour anticiper et gérer efficacement les situations contentieuses

PROGRAMME

I. MAITRISER LE CADRE JURIDIQUE DE L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

- Définir les différentes formes d'accueil et leurs spécificités
- S'approprier les procédures applicables à chaque type d'accueil
- Identifier les processus d'agrément et d'autorisation
- Analyser les changements induits par la réforme et leurs conséquences sur les contentieux

II. APPREHENDER LES CONTENTIEUX DE L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

- Principes directeurs du contentieux : Expliquer les bases du contentieux en matière d'accueil de la petite enfance
- Analyser les cas de contentieux liés aux agréments
- Étudier les contentieux liés aux autorisations des EAJE
- Contentieux de l'inspection et du contrôle des AMF, des MAM et des EAJE : Analyser les conflits liés aux inspections et contrôles

III. ÉTUDIER DES CAS PRATIQUES ET DES DÉCISIONS JURISPRUDENTIELLES

- Interpréter des décisions de justice pertinentes et récentes
- Discuter de situations concrètes rencontrées par les participants
- Échanger sur les leviers d'action possibles pour prévenir la contestation

IV. PRÉVENIR ET GÉRER LES CONTENTIEUX DE L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

- S'assurer du respect des points clés des procédures d'agrément/d'autorisation : Vérifier la conformité des procédures pour éviter les contentieux
- Sécuriser la motivation des décisions du Conseil Départemental : Assurer une justification solide des décisions prises
- Maîtriser les règles régissant la procédure contentieuse : Appliquer les normes et processus à suivre en cas de contentieux
- Renforcer la stratégie de défense du Conseil Départemental
- Recommandations pratiques : Conseils pour réduire les contentieux et améliorer leur gestion

V. ÉVALUATION DE LA SESSION

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques : Explications détaillées des normes juridiques et des procédures applicables
- Analyse et échange : Travail d'analyse et d'échanges basé sur les expériences des stagiaires et les connaissances de l'expert-formateur
- Séance de questions-réponses : Pour approfondir la compréhension et clarifier les doutes
- Évaluation et suivi : Test d'auto-positionnement en amont de la formation, test d'évaluation et questionnaire de satisfaction à chaud

PROFIL DES INTERVENANTS

- Juriste spécialisé en droit sanitaire et médico-social

PUBLIC CONCERNÉ

- Personnels des Services Juridiques des Conseils Départementaux
- Professionnels chargés de l'agrément des AMF/MAM et des autorisations des EAJE
- Personnels des Services de PMI
- Personnels en charge de l'instruction des demandes d'agrément/d'autorisation
- Personnels d'inspection et de contrôle
- Personnels des Services de l'ASE
- Personnels de la Direction Enfance-Famille des Conseils Départementaux

LES + PHOSPHORIA

- Formation complète et pratique : Combinaison d'Apports théoriques et d'exercices pratiques pour une meilleure assimilation des connaissances
- Experts qualifiés : Intervenants spécialisés en droit sanitaire et médico-social pour une formation riche et pertinente
- Etudes de cas : Utilisation de cas réels pour illustrer les concepts et les rendre plus concrets
- Sécurisation des pratiques : Accent mis sur la sécurisation des pratiques professionnelles pour éviter les mises en cause légales

POURQUOI CHOISIR PHOSPHORIA

par L'Entreprise Médicale

Un savoir-faire pédagogique éprouvé depuis **27 ans**

+3000 professionnels de santé formés chaque année et plus de 200 formateurs experts santé

150 formations en management, organisation de soins, droits et responsabilités, qualité et gestion des risques, stratégie et performance

Membre du Groupe MNH, une priorité donnée à la **santé physique et psychologique des soignants**

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

CONTACT

Si besoin d'une assistance en rapport avec une situation de handicap contactez-nous :

par téléphone : 01 47 24 07 99 - par mail : formation@phosphoria-formation.fr

PARTICIPATION

Les prix hors taxe par participant sont indiqués sur le programme de chaque formation inter-entreprise. Les formations intra-entreprise font l'objet d'un devis.

Ce prix non soumis à TVA comprend :

la participation à la session de formation, rafraîchissements, boissons chaudes et viennoiseries (présentiel). Les déjeuners sont à la charge des stagiaires.

INSCRIPTION

Dès réception du bulletin d'inscription pour un ou plusieurs participants valant convention simplifiée de la formation continue, une confirmation vous sera adressée. Une convocation et un plan d'accès vous seront adressés ultérieurement.

Notre offre exclusive à la commande :

pour 2 participants à la même formation -10%

pour 3 participants à la même formation -25%

MODALITÉS DE PAIEMENT

Le règlement du prix de la formation a lieu à réception de facture. Celui-ci, en précisant toujours le numéro de facture, comptant et sans escompte, est effectué :

- par chèque à l'ordre de l'Entreprise Médicale
- ou

- par virement direct à l'ordre de : Société Générale, compte l'Entreprise Médicale – IBAN : FR76 3000 3033 9100 0200 2557 831 – BIC : SOGEFRPP

Tout paiement postérieur aux dates d'échéance prévues engendrera des pénalités de retard égales à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

La signature du bulletin d'inscription vaut bon de commande et signifie acceptation sans réserve des conditions de participation mentionnées ci-dessous.

Toute annulation doit être notifiée par écrit. Les frais suivants s'appliquent :

- Annulation entre 20 et 8 jours ouvrables avant le début d'une Formation Inter-Entreprise : 50 % du prix total.

- Annulation moins de 8 jours ouvrable avant le début d'une Formation Inter-Entreprise : 100 % du prix total.

Les frais d'annulation ne sont pas remboursables par les organismes financeurs.

Report par le client : Les demandes de report doivent être reçues au moins 4 semaines avant le début de la Formation. La nouvelle date doit être fixée dans l'année en cours, en accord avec L'ENTREPRISE MEDICALE.

Report par L'ENTREPRISE MEDICALE : En cas de force majeure, maladie ou indisponibilité d'un formateur, L'ENTREPRISE MEDICALE se réserve le droit de reporter la Formation et en informera le Client dès que possible.

Abandon ou absence : Tout abandon ou absence, même justifié, ne donne lieu à aucun remboursement ni réduction du coût de la Formation.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les présentes conditions définissent le cadre de collecte et de traitement des données personnelles par L'Entreprise Médicale lors de l'inscription aux formations. Les données requises sont essentielles à la gestion de l'inscription et à la communication relative aux formations.

L'utilisation des données se limite à ces fins, excluant toute cession à des tiers.

L'Entreprise Médicale garantit la confidentialité et la sécurité des données conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1976. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition, exerçable par demande écrite.

Pour toutes questions relatives à votre inscription,

merci de contacter l'équipe Administration des ventes : formation@phosphoria-formation.fr

